



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 JUIN 2013**

L'an deux mille treize, le dix-huit juin, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Présents : 41
Nombre de votants : 41
Date de la Convocation : 7 juin 2013

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

M.PETITJEAN salue l'arrivée de M. Franck LIONET, nouveau délégué communautaire de la commune de Pleure.

1. SPANC : Présentation par la SOGEDO du bilan des contrôles d'Assainissement Non Collectif (ANC) période 2009-2013

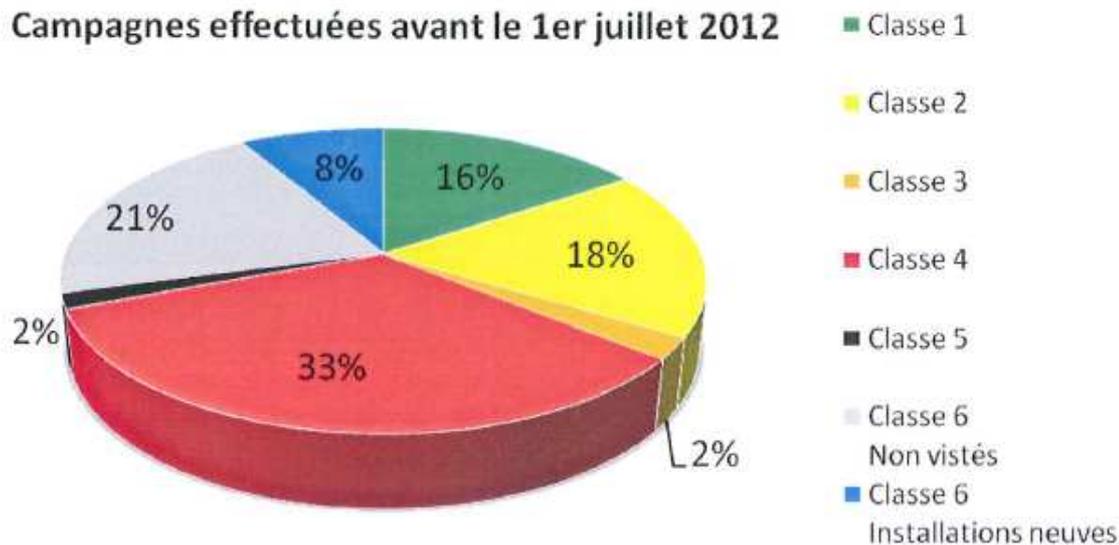
Les agents du SPANC présente le contexte réglementaire et les évolutions de celui-ci sur la période de contrôle des installations d'ANC et les différentes classifications prise en compte.

Bilan des campagnes effectuées avant le 1^{er} juillet 2012 :

Classification utilisée avant le 1 ^{er} juillet 2012	Total
Classe 1 : Pas ou peu d'impact environnemental et/ou sanitaire visible - Installation satisfaisante	233
Classe 2 : Pas ou peu d'impact environnemental et/ou sanitaire visible - Installation non satisfaisante	263
Classe 3 : Risque environnemental et/ou sanitaire suspecté - Installation satisfaisante	34
Classe 4 : Risque environnemental et/ou sanitaire suspecté - Installation non satisfaisante	494
Classe 5 : Risque environnemental et/ou sanitaire avéré - Absence d'installation	24
Classe 6 : Installations neuves	126
Classe 6 : Non visités	306
Total	1479

ANC PLAINE JURASSIENNE

Campagnes effectuées avant le 1er juillet 2012



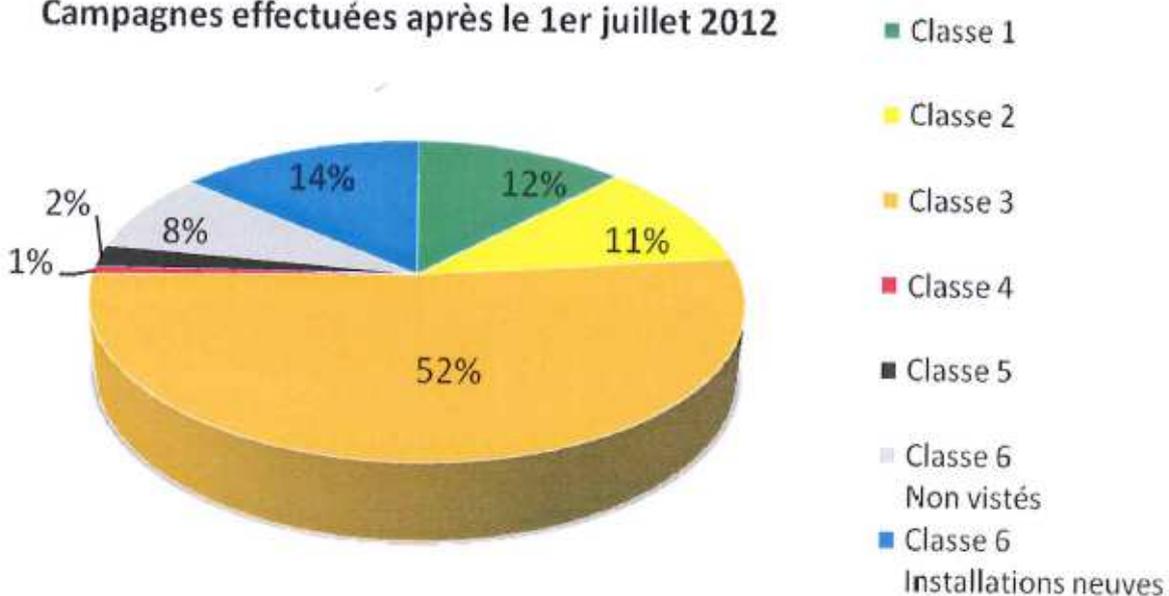
	NEUBLANS- ABERGEMENT	LONGWY- SUR-LE- DOUBS	GATEY	MOLAY	SAINT- BARAING	BRETENIERES
Classe 1	46	38	41	36	8	2
Classe 2	59	23	26	33	0	8
Classe 3	13	5	3	1	0	0
Classe 4	117	91	47	76	2	6
Classe 5	7	5	1	2	0	1
Classe 6 – Installations neuves	17	9	17	21	1	2
Classe 6 – Non visités	40	51	20	47	3	4
Nombre total d'installations	299	222	155	216	14	23

	SELIGNEY	TASSENIERES	PLEURE	CHENE- BERNARD	LA CHAINEE DES COUPIS
Classe 1	6	15	22	8	11
Classe 2	5	31	57	7	14
Classe 3	1	2	1	2	6
Classe 4	14	46	67	6	21
Classe 5	1	3	2	0	2
Classe 6 – Installations neuves	7	21	15	7	9
Classe 6 – Non visités	15	62	42	7	15
Nombre total d'installations	49	180	206	37	78

Bilan des campagnes effectuées après le 1^{er} juillet 2012 :

Classification utilisée après le 1 ^{er} juillet 2012	Total
Classe 1 : Installation conforme satisfaisante	84
Classe 2 : Installation conforme présentant des défauts d'usure naturelle ou d'entretien	73
Classe 3 : Installation non conforme (incomplète, ou largement sous-dimensionné ou présentant un dysfonctionnement majeur) ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ni de risque environnemental avéré	351
Classe 4 : Installation non conforme (incomplète, ou largement sous-dimensionné ou présentant un dysfonctionnement majeur) présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré	5
Classe 5 : Absence d'installation	15
Classe 6 : Installations neuves	96
Classe 6 : Non visités	53
Total	677

ANC PLAINE JURASSIENNE
Campagnes effectuées après le 1er juillet 2012



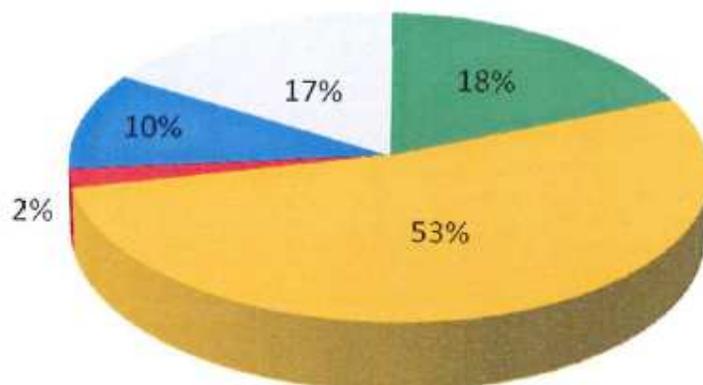


	LES ESSARDS	LES HAYS	ASNANS- BEAUVOISIN	BALAISEAUX	SAINT- LOUP
Classe 1	19	14	12	20	19
Classe 2	18	18	9	13	12
Classe 3	62	99	39	68	73
Classe 4	2	2	0	0	1
Classe 5	5	3	4	1	1
Classe 6 – Installations neuves	18	34	9	22	13
Classe 6 – Non visités	7	14	16	5	4
Nombre total d'installations	131	184	89	129	123

	ANNOIRE	CHAUSSIN	CHEMIN	PETIT-NOIR	RAHON
Classe 1	0	0	0	0	1
Classe 2	1	0	0	1	1
Classe 3	0	6	1	3	1
Classe 4	0	0	0	0	0
Classe 5	0	1	0	0	0
Classe 6 – Installations neuves	0	0	0	0	0
Classe 6 – Non visités	0	0	2	2	1
Nombre total d'installations	1	7	3	6	4

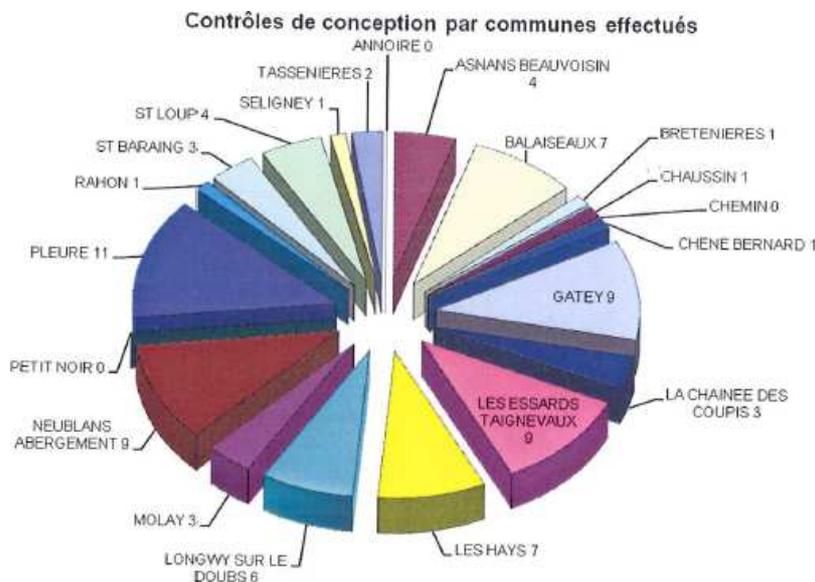


Bilan des diagnostics d'assainissement non collectif sur l'ensemble de la Plaine Jurassienne

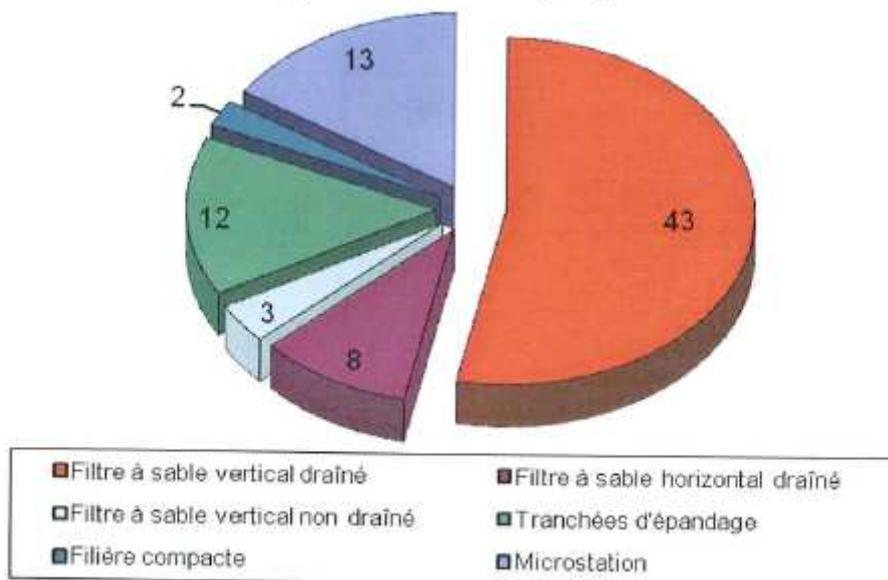


- Installations conformes à l'arrêté du 07/09/2009
- Installations non conformes à l'arrêté du 07/09/2009 sans danger pour la santé des personnes ou risque environnemental avéré
- Installations non conformes à l'arrêté du 07/09/2009 avec danger pour la santé des personnes ou risque environnemental avéré ou absence d'installations
- Installations récentes (postérieures à 2007)
- Installations non visitées

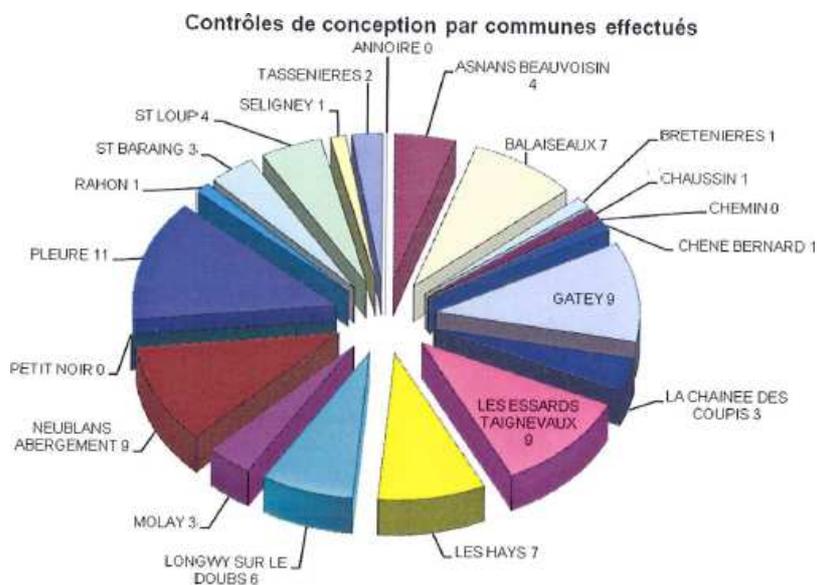
Concernant les installations neuves, 82 contrôles de conception ont été réalisés. 1 seul contrôle défavorable.

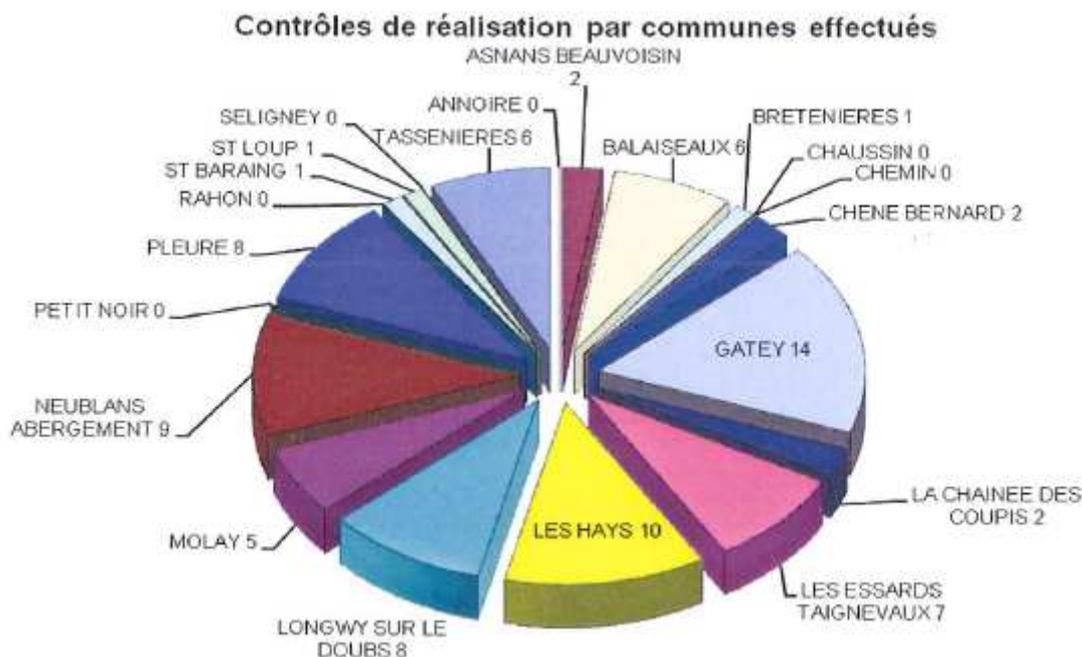


Types de filières projetées



Concernant les installations neuves, 80 contrôles de réalisation ont été réalisés. Aucun contrôle défavorable.





Chaque commune s'est vu remettre un rapport des contrôles d'ANC réalisés sur son territoire ainsi qu'une carte récapitulative des installations en fonction de leur classement.

Suite à cet exposé, M. SAVOYE, Vice-Président en charge du développement durable précise que sa commission va travailler sur deux points à savoir :

- Dimensionner financièrement la réhabilitation des installations non conformes
- Mettre en place un groupement de commandes au niveau de l'intercommunalité pour les vidanges.

2. OPAH : proposition de reconduction de l'opération pour une année complémentaire

Vu le bilan provisoire que présente l'OPAH au terme de ces 4 années d'animation, avec **plus de 215 logements subventionnés pour un objectif global de 210 logements**, démontrant une réelle dynamique en cours sur tout ce territoire en faveur de la réhabilitation du parc ancien, mais présentant cependant, sur le plan qualitatif, des résultats contrastés avec :

*** 190 projets** financés chez des propriétaires occupants aux ressources modestes, pour un objectif global de 161, parmi lesquels :

- 6 sorties d'insalubrités ;
- 90 programmes d'économies d'énergie (dont 30 dans le cadre du programme HABITER MIEUX, depuis sa mise en œuvre) ;
- plus de 70 interventions pour l'autonomie des personnes dans leur logement.

Mais dans le même temps moins de 30 logements locatifs réhabilités, pour un objectif global de 50 ...

Considérant qu'alors que l'OPAH arrive au terme de quatre années d'animation, les nouvelles règles d'intervention fixées par l'ANAH au niveau national à compter de juin 2013, avec en particulier la montée en puissance du programme HABITER MIEUX de lutte contre la



précarité énergétique, offrent des opportunités intéressantes pour poursuivre la dynamique sur la Plaine Jurassienne.

Vu le Programme d'Action Territorial 2013 de la délégation du Conseil général du Jura pour la gestion des crédits ANAH sur son territoire, qui vise à soutenir prioritairement les projets des propriétaires occupants modestes, et en particulier ceux en situation de précarité énergétique, ainsi que le traitement de l'habitat vacant dégradé dans les pôles de proximité du département.

Considérant les objectifs qualitatifs qu'il s'agira d'atteindre au travers du financement de nouveaux projets, à savoir :

- poursuivre la lutte contre les situations de précarité énergétique présentes chez les ménages de propriétaires du secteur, majoritairement aux ressources modestes ;
- intensifier la lutte contre les situations de logements occupés insalubres ou très dégradés encore présentes ;
- encourager les travaux indispensables à l'autonomie de la personne chez les ménages âgés du territoire directement concernés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- *Sollicite une prolongation de l'OPAH de la PLAINE JURASSIENNE pour une 5^{ème} année, du 20 juillet 2013 au 19 juillet 2014, avec pour objectifs le financement de 30 projets de propriétaires occupants et de 5 logements locatifs supplémentaires.*
- *Décide d'engager la tranche conditionnelle N°2 du marché de suivi-animation de l'OPAH passé avec JURA Habitat en date du 26 juin 2007 pour un montant de 23.000 € HT (soit 27.508 € TTC).*
- *Sollicite une subvention de l'Anah sur cette mission de suivi-animation qui sera calculée en fonction de l'atteinte des résultats, selon la nouvelle réglementation de l'Anah, de la manière suivante :*
 - o *8.050 € de part fixe, correspondant à une subvention de 35% du coût de suivi-animation de la 4^{ème} année (23.000 € HT) ;*
 - o *plus 4.695 € de part variable, liée aux résultats, correspondant aux « primes à l'appui renforcé des propriétaires occupants » pour 15 dossiers (Lutte contre l'habitat indigne : 2 opérations / Travaux pour l'autonomie de la personne : 13 opérations / soit 15 X 313 €) ;*
 - o *plus 6.195 € de part variable, liée aux résultats, correspondant aux « primes à l'ingénierie - Habiter Mieux » pour 15 dossiers (soit 15 X 413 €) ;*
 - o *plus 2.065 € de part variable, liée aux résultats, correspondant aux « primes à l'ingénierie - logements locatifs » pour 5 logements (soit 5 X 413 €).*



- *Valide le principe de poursuivre le financement des projets des propriétaires privés entrant dans le cadre des thématiques prioritaires de l'OPAH dans les conditions initialement arrêtées par la délibération N°29/2009 du conseil communautaire du 28 mai 2009, et modifiées par la délibération N°38/2011 du conseil communautaire du 31 mars 2010.*
- *Décide de mobiliser pour cela le solde de l'enveloppe de crédits communautaires initialement réservée pour l'OPAH à hauteur de 225 K€, qui sera d'environ 13.000 € au terme de la 4^{ème} année, plus une enveloppe complémentaire de 7.000 €.*
- *Autorise le président à finaliser les négociations sur ces bases avec le Conseil général du Jura, délégataire des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2013, et à signer tous les documents et pièces nécessaires à la mise en place de cette 5^{ème} année d'OPAH, et en particulier l'avenant N°3 à la convention d'opération N° 39.09-54 signée initialement le 20 juillet 2009.*
- *S'engage à inscrire le financement de cette prolongation de l'OPAH aux budgets primitifs des années concernées.*

3. Compétence rivière : désignation des délégués représentant la communauté de communes au syndicat de la Brenne et de la Sablonne

Vu à la prise de compétence communautaire «entretien et gestion des rivières», les syndicats intercommunaux gestionnaires des rivières Brenne et Sablonne sont transformés de plein droit en syndicats mixtes.

Conformément au mécanisme de substitution (article L5214-21 alinéa 4 du CGCT) qui permet à 1 EPCI à fiscalité propre de devenir automatiquement membre d'un syndicat préexistant en lieu et place des communes qui sont membres des 2 structures, le conseil communautaire doit désigner les délégués qui représenteront la Plaine Jurassienne au sein de ces nouveaux comités syndicaux.

En application de l'article L5711-1 du CGCT, la Plaine Jurassienne est représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués avant la substitution. Il est nécessaire de préciser que les communes membres de la Plaine Jurassienne ne sont plus directement adhérentes au syndicat mixte, par conséquent, le mandat des délégués des communes devient caduc.

VU l'article L5711-1 du CGCT, le Président propose de choisir les représentants appelés à siéger au comité syndical parmi ses délégués. Un appel à candidature et un vote seront effectués lors de l'assemblée du 18 juin prochain.

Syndicat de la Brenne : 4 délégués

Actuellement 2 délégués par commune pour :

- Pleure
- Chêne Bernard



Syndicat de la Sablonne : 8 délégués

Actuellement 2 délégués par commune pour :

- Annoire
- Chemin
- Longwy sur le Doubs
- Saint-Loup.

Le Conseil de Communauté,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les candidatures de :

Syndicat de la Brenne : 4 délégués

- M. BOICHOT
- M. CROT
- M. RECOUVREUX
- Mme CHANEY

Syndicat de la Sablonne : 8 délégués

- Mme JOBELIN
- M. MAILLOT
- M. LAGALICE
- M. NUNES
- M. BARRAUX
- M. DUBOZ
- M. BUGNOT
- M. GARNIER

ENTENDU le présent exposé,
APRÈS avoir procédé au vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de désigner ainsi en qualité de délégués de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical gestionnaire de la Sablonne, les personnes dont les noms figurent ci-après :**
 - Mme JOBELIN
 - M. MAILLOT
 - M. LAGALICE
 - M. NUNES
 - M. BARRAUX
 - M. DUBOZ
 - M. BUGNOT
 - M. GARNIER
- **DECIDE de désigner ainsi en qualité de délégués de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical gestionnaire de la Brenne, les personnes dont les noms figurent ci-après :**
 - M. BOICHOT
 - M. CROT



→ M. RECOUVREUX
→ Mme CHANEY

4. Attribution des subventions aux associations

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Animation culturelle et sportive », le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide, l'octroi des subventions suivantes :

Associations	Objet	Budget évènement	Montant sollicité	Proposition commission
Foyer rural de Rahon	Rétro motor	20 800 €	1 500 €	1 000 €
Les minettes du 39	Marché nocturne + gala 15-16 juin	1 875 €	800 €	560 €
Rahon Sport équitation	Concours hippique 2-3-4 août 2013	20 760 €	1 000 €	1 000 €
Intervillage	Fondue géante 29 juin 2013	8 700 €	1 100 €	1 000 €
Chorale l'Alouette	Rassemblement des Chorales	2 200 €	600 €	600 €
Ecurie du Val d'Orain	rallye 18-19 mai 2013	49 191 €	1 000 €	1 000 €
Chauss'pied	Corrida 19 octobre 2013	7 400 €	500 €	500 €
Longwy cyclo-club	Randonnée Cyclotouriste	1 550 €	500 €	500 €
Association pour le développement musical en Plaine Jurassienne	Repas musical 24 février 2013	1493,76 €	500 €	490 €
Association pour le développement musical en Plaine Jurassienne	Audition musicale Fin juin 2013	386,76 €	300 €	0
Les amis des Vieux tracteurs	Fête du battage	13070 €	2 000 €	1 000 €
Les copines d'Annoire	Fête patronale intercommunale 8 septembre 2013	3700 €	300 €	300 €
USTB Tassenières		360 €		50 €
Handball Chaussin	Coupe du Jura 1 ^{er} juin 2013	10230 €	1 500 €	1 000 €
TOTAL			11 600 €	9 000 €



M. LAGALICE que la commission culture a analysé cette programmation en appliquant les critères définis en conseil communautaire pour l'attribution des subventions ; à savoir subvention maximum de 2 000 €, dans la limite de 30% du budget de la manifestation hors dépenses de bouche, pour des associations dont le siège social est sur le territoire de la Plaine Jurassienne.

5. Convention Grande Tablée

La ville de Dole, gestionnaire de la cuisine centrale assurant la livraison des repas pour le service de portage de repas à domicile, augmente les tarifs de 0.12 € par repas livré. Le Président sollicite l'autorisation de signer l'avenant au contrat initial actant cette augmentation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide de poursuivre la collaboration avec la Grande Tablée pour la fourniture de repas
- autorise le Président à signer ledit avenant.

6. Informations diverses

- **Avancement résidences seniors**: les baux emphytéotiques à intervenir avec les communes de Pleure et les Essards Taignevaux seront prochainement rédigés par le notaire. La 2^{ème} phase du concours d'architecte est lancée, l'audition des 3 lauréats s'est déroulée le 3 juin dernier avec 1 visite des sites. Le jury de concours se réunira le 13 septembre prochain pour désigner le lauréat.
- **Regroupement pôle santé de Petit-Noir**: le dossier avance mais non sans difficultés. Le terrain initialement retenu est impacté par des fouilles archéologiques. Le terrain BECU quant à lui est en grande partie inscrit en zone naturelle du plan local d'urbanisme, ce qui le rend impropre à la construction et se trouve en aléa moyen au PPRI ce qui oblige à surélever le bâtiment d'au moins 1m. Une négociation aura lieu avec les services de l'Etat pour tenter de trouver une issue favorable à ce projet d'importance pour le territoire.
- **Etude de faisabilité sur les maison de santé**: le cabinet OPTA-S a fait une première réunion d'information avec les professionnels de santé du territoire. La démarche a été fructueuse, les professionnels de santé se sentent impliqués pour trouver des solutions adaptées au territoire.
- **Nouveau syndicat mixte gestionnaire de l'EHPAD**: Mme Anick MARTIN est la nouvelle présidente de l'EHPAD depuis le 28 mai dernier. Une rencontre avec la directrice de l'EHPAD a eu lieu, ainsi qu'avec le personnel de l'établissement dans un esprit d'ouverture et de transparence où la place primordiale de l'EHPAD au sein de la politique intercommunale dédiée au seniors a été rappelée. Une réunion a été programmée le 2 juillet prochain avec le comité syndical pour qu'un nouveau bureau soit élu.



DEA : Le Président remercie M. Jacques MARTIN qui l'a représenté lors du rassemblement organisé par le Conseil Général du Jura sur le thème des défibrillateurs. M. MARTIN expose que le Jura dispose de 193 DEA sur son territoire et que la Plaine Jurassienne en la matière a été saluée pour son initiative ainsi que pour les démarches mises en œuvre tant en matière de formation de la population via les référents sur l'ensemble du territoire qu'en matière de méthode de maintenance. 4 vies ont été sauvées sur le Jura dont 1 personne à Neublans grâce à la présence de DEA.

M. PETITJEAN remercie M. MARTIN pour son implication dans ce projet. Véritable spécialiste en la matière, il est devenu une référence en matière de maintenance de DEA et est fréquemment sollicité par d'autres collectivités pour bénéficier de son expérience.

7. Divers

- Validation du mode de répartition du FPIC entre les communes de la Plaine Jurassienne : vu l'exposé des motifs présenté par le Président, vu l'article 144 de la loi de finance 2012, vu les articles L2336-1 à 7 du CGCT créant le FPIC et en définissant les modalités de répartition. **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide** de conserver la répartition de droit commun du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.
- le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le remboursement de l'agence d'abonnement APRESSE à hauteur de 41.80 €.
- le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le remboursement d'assurance de GROUPAMA pour le véhicule du portage de repas à hauteur de 485.29 €.

Le Président
Patrick PETITJEAN